



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture générale de la pêche dans les cours d'eau de l'Orne

Alençon, le 10 mars 2021

Madame la Préfète de l'Orne a renouvelé ce jour par arrêté préfectoral la réglementation relative à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de l'Orne.

Ainsi pour les cours d'eau des 1ère et 2ème catégories piscicoles, la pêche est ouverte à compter du samedi 13 mars 2021 et jusqu'au 19 septembre 2021 inclus pour les espèces suivantes : truite fario, truite arc-en-ciel, saumon de fontaine, omble chevalier, brochet et sandre.

Toutes les informations concernant les ouvertures spécifiques pour certaines espèces ou les interdictions de pêche sont consultables sur l'avis annuel, qui sera affiché dans toutes les mairies du département.

L'arrêté est consultable sur le recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne : <http://www.orne.gouv.fr/special-no-7-du-10-mars-2021-a10957.html>